

**Commission Formation et Vie Universitaire
Séance du vendredi 23 novembre 2018**

DELIBERATION N° 01- 11/2018/CFVU

**PORTANT SUR LA MODALITE DE DEPARTAGE DE VOTE D'EVENTUELS CANDIDATS
EX AEQUO DES PERSONNALITES EXTERIEURES DESIGNEES A TITRE PERSONNEL.**

La Commission Formation et Vie Universitaire,

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-6, L.712-6-1,

Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés.

Délibère :

1^{ère} proposition : le plus jeune des deux candidats emporte le siège

2^{ème} proposition : deux nouveaux tours de vote

3^{ème} proposition : report à une séance ultérieure

Résultat des votes

- **Le plus jeune des deux candidats : 13 voix**
- **Deux nouveaux tours de vote : 16 voix**
- **Report à une séance ultérieure : 0 voix**

La 2^{ème} proposition « deux nouveaux tours de vote » est validée.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 novembre 2018

Le Doyen d'âge



Gilles Puel

**Commission Formation et Vie Universitaire
Séance du vendredi 23 novembre 2018**

DELIBERATION N° 02- 11/2018/CFVU

**PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE
DESIGNEE A TITRE PERSONNEL**

La Commission Formation et Vie Universitaire,

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-6, L.712-6-1,

Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés.

Délibère :

1^{ère} personne proposée : Virginie BOISSY

2^{ème} personne proposée : Serge BORRAS

3^{ème} personne proposée : Enrique FRAGA

4^{ème} personne proposée : Bénédicte NAMONT

5^{ème} personne proposée : Aurélie-Anne THOS

Résultat des votes

Aurélie Anne THOS : 21 voix

Virginie BOISSY : 10 voix

Nuls : 2 voix

Mme Aurélie-Anne THOS est désignée personnalité extérieure pour la catégorie des personnalités extérieures à titre personnel.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 novembre 2018

Le Doyen d'âge



Gilles Puel

**Commission Formation et Vie Universitaire
Séance du vendredi 23 novembre 2018**

DELIBERATION N° 03- 11/2018/CFVU

PORTANT SUR LA DESIGNATION REPRESENTANT UNE FEDERATION D'ASSOCIATION.

La Commission Formation et Vie Universitaire,

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-6, L.712-6-1,

Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés.

Délibère :

Deux fédérations sont proposées : L'AFEV et la Ligue de l'Enseignement Haute-Garonne.

Résultat des votes

La Ligue de l'Enseignement Haute-Garonne : 23 voix

L'AFEV : 8 voix

Nuls : 2 voix

La Ligue de l'Enseignement Haute-Garonne est désignée pour la catégorie représentant une Fédération d'Association.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 novembre 2018

Le Doyen d'âge



Gilles Puel

**Commission Formation et Vie Universitaire
Séance du vendredi 23 novembre 2018**

DELIBERATION N° 04- 11/2018/CFVU

**PORTANT SUR LA DESIGNATION REPRESENTANT UN ETABLISSEMENT
DU SECOND DEGRE.**

La Commission Formation et Vie Universitaire,

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-6, L.712-6-1,

Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés.

Délibère :

Quatre établissements sont proposées :

- **Lycée Saint Sernin à Toulouse**
- **Lycée S. Hessel à Toulouse**
- **Lycée Ozenne à Toulouse**
- **Lycée Sout à Mazamet**

Résultat des votes

Lycée Saint Sernin : 22 voix

Lycée Hessel : 8 voix

Lycée Ozenne et Sout : 0 voix

Le Lycée Saint Sernin est désigné pour la catégorie représentant un Etablissement du second degré.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 novembre 2018

Le Doyen d'âge



Gilles Puel